

2026 DSOL 137 : Subventions (59 650 euros) à 41 associations et conventions avec 25 d'entre elles, pour leurs actions dans le cadre de la Quinzaine de l'Accessibilité et de l'Inclusion.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2511-1 et suivants ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le projet de délibération **2026 DSOL 137** en date des..... 2026 par lequel Monsieur le Maire de Paris propose d'attribuer des subventions à 41 associations pour leurs actions dans le cadre de la Quinzaine de l'Accessibilité et de l'Inclusion ;

Vu l'Avis du Conseil de Paris Centre en date du..... ;

Vu l'Avis du Conseil du 5e arrondissement en date du..... ;

Vu l'Avis du Conseil du 6e arrondissement en date du..... ;

Vu l'Avis du Conseil du 7e arrondissement en date du..... ;

Vu l'Avis du Conseil du 10e arrondissement en date du..... ;

Vu l'Avis du Conseil du 11e arrondissement en date du..... ;

Vu l'Avis du Conseil du 12e arrondissement en date du..... ;

Vu l'Avis du Conseil du 13e arrondissement en date du..... ;

Vu l'Avis du Conseil du 14e arrondissement en date du..... ;

Vu l'Avis du Conseil du 15e arrondissement en date du..... ;

Vu l'Avis du Conseil du 17e arrondissement en date du..... ;

Vu l'Avis du Conseil du 18e arrondissement en date du..... ;

Vu l'Avis du Conseil du 19e arrondissement en date du..... ;

Vu l'Avis du Conseil du 20e arrondissement en date du..... ;

Sur le rapport présenté par Madame Azadeh AKRAMI-CASTANON, au nom de la 5e commission ;

Délibère

Article 1 : Approuve la subvention d'un montant de 1 250 euros, attribuée à l'association **ASALP**, Paris asso 17159 ; dossier 2026_12676, au titre de l'année 2026.

Article 2 : Approuve la subvention d'un montant de 1 500 euros, attribuée à l'association **AUTISME ET PIANO THERAPIE**, Paris asso 18503 ; dossier 2026_12788 au titre de l'année 2026.

Article 3 : Approuve la subvention d'un montant de 1 250 euros et autorise Monsieur le Maire de Paris à signer une convention annuelle, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association **Bien Hêtre**, Paris asso 196960 ; dossier 2026_12617, au titre de l'année 2026.

Article 4 : Approuve la subvention d'un montant de 1 250 euros, attribuée à l'association **BINOMES**, Paris asso 205149 ; dossier 2026_12861 au titre de l'année 2026.

Article 5 : Approuve la subvention d'un montant de 1 500 euros, attribuée à l'association **BRAMANTE TEATRO**, Paris asso 197899 ; dossier 2026_12865 au titre de l'année 2026.

Article 6 : Approuve la subvention d'un montant de 1 000 euros et autorise Monsieur le Maire de Paris à signer une convention annuelle, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association **CENTRE DU THEATRE DE L'OPPRIME AUGUSTO BOAL**, Paris asso 52701 ; dossier 2026_12857 au titre de l'année 2026.

Article 7 : Approuve la subvention d'un montant de 1 250 euros, attribuée à l'association **CERCLE D'ESCRIME FRANCO-CUBAIN PATTERSON-BETTANCOURT**, Paris asso 309 ; dossier 2026_12792 au titre de l'année 2026.

Article 8 : Approuve la subvention d'un montant de 2 000 euros et autorise Monsieur le Maire de Paris à signer une convention annuelle, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association **CINEMAS INDEPENDANTS PARISIENS**, Paris asso 22061 ; dossier 2026_12855 au titre de l'année 2026.

Article 9 : Approuve la subvention d'un montant de 3 000 euros et autorise Monsieur le Maire de Paris à signer une convention annuelle, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association **COMITE DEPARTEMENTAL HANDISPORT DE PARIS**, Paris asso 964 ; dossier 2026_12877 au titre de l'année 2026.

Article 10 : Approuve la subvention d'un montant de 2 500 euros et autorise Monsieur le Maire de Paris à signer une convention annuelle, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association **COMPAGNIE LES TOUPIES**, Paris asso 212 ; dossier 2026_12810 au titre de l'année 2026.

Article 11 : Approuve la subvention d'un montant de 2 250 euros et autorise Monsieur le Maire de Paris à signer une convention annuelle, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association **COURANT D'ART FRAIS**, Paris asso 10785 ; dossier 2026_12732 au titre de l'année 2026.

Article 12 : Approuve la subvention d'un montant de 3 000 euros, attribuée à l'association **DERRIERE LA BLOUSE**, Paris asso 203082 ; dossier 2026_12882 au titre de l'année 2026.

Article 13 : Approuve la subvention d'un montant de 2 000 euros et autorise Monsieur le Maire de Paris à signer une convention annuelle, dont le texte est joint à

la présente délibération, avec l'association **DOCUMENTER DEMAIN**, Paris asso 207260 ; dossier 2026_12862 au titre de l'année 2026.

Article 14 : Approuve la subvention d'un montant de 1 000 euros, attribuée à l'association **EXPONENTIELLE**, Paris asso 198142 ; dossier 2026_12878 au titre de l'année 2026.

Article 15 : Approuve la subvention d'un montant de 2 000 euros, attribuée à l'association **GOSH**, Paris asso 201387 ; dossier 2026_12890 au titre de l'année 2026.

Article 16 : Approuve la subvention d'un montant de 1 500 euros, attribuée à l'association **HANDINAMIK**, Paris asso 186058 ; dossier 2026_12893 au titre de l'année 2026.

Article 17 : Approuve la subvention d'un montant de 1 000 euros et autorise Monsieur le Maire de Paris à signer une convention annuelle, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association **INTERNATIONAL VISUEL THEATRE**, Paris asso 20064 ; dossier 2026_12869 au titre de l'année 2026.

Article 18 : Approuve la subvention d'un montant de 1 000 euros et autorise Monsieur le Maire de Paris à signer une convention annuelle, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association **J'IMAGINERAI**, Paris asso 84641 ; dossier 2026_12870 au titre de l'année 2026.

Article 19 : Approuve la subvention d'un montant de 2 000 euros et autorise Monsieur le Maire de Paris à signer une convention annuelle, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association **KILEMA TIERS LIEU**, Paris asso 204045 ; dossier 2026_12889 au titre de l'année 2026.

Article 20 : Approuve la subvention d'un montant de 1 000 euros et autorise Monsieur le Maire de Paris à signer une convention annuelle, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association **L'AMICALE NECESSITEUSE DE FRANCE**, Paris asso 206468 ; dossier 2026_12852 au titre de l'année 2026.

Article 21 : Approuve la subvention d'un montant de 1 000 euros, attribuée à l'association **LE PALAIS ROYAL**, Paris asso 1187 ; dossier 2026_12898 au titre de l'année 2026.

Article 22 : Approuve la subvention d'un montant de 1 000 euros et autorise Monsieur le Maire de Paris à signer une convention annuelle, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association **LE PARI'S DES FAUBOURGS**, Paris asso 12405 ; dossier 2026_12759 au titre de l'année 2026.

Article 23 : Approuve la subvention d'un montant de 1 000 euros et autorise Monsieur le Maire de Paris à signer une convention annuelle, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association **LE RELAIS 59**, Paris asso 18896 ; dossier 2026_12884 au titre de l'année 2026.

Article 24 : Approuve la subvention d'un montant de 1 500 euros, attribuée à l'association **LE RELAIS ATYPIQUE**, Paris asso 201214 ; dossier 2026_12868 au titre de l'année 2026.

Article 25 : Approuve la subvention d'un montant de 3 000 euros, attribuée à l'association **LES IMPULSIVES**, Paris asso 210115 ; dossier 2026_12730 au titre de l'année 2026.

Article 26 : Approuve la subvention d'un montant de 1 000 euros et autorise Monsieur le Maire de Paris à signer une convention annuelle, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association **LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT – FEDERATION DE PARIS**, Paris asso 17156 ; dossier 2026_12866 au titre de l'année 2026.

Article 27 : Approuve la subvention d'un montant de 1 000 euros et autorise Monsieur le Maire de Paris à signer une convention annuelle, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association **LinkUp**, Paris asso 210071 ; dossier 2026_12691, au titre de l'année 2026.

Article 28 : Approuve la subvention d'un montant de 1 000 euros, attribuée à l'association **MITRA PLUS**, Paris asso 190146 ; dossier 2026_12879 au titre de l'année 2026.

Article 29 : Approuve la subvention d'un montant de 1 250 euros et autorise Monsieur le Maire de Paris à signer une convention annuelle, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association **NOVOSPORTS**, Paris asso 201812 ; dossier 2026_12856 au titre de l'année 2026.

Article 30 : Approuve la subvention d'un montant de 1 000 euros, attribuée à l'association **Ô CAYOLAR**, Paris asso 210148 ; dossier 2026_12751 au titre de l'année 2026.

Article 31 : Approuve la subvention d'un montant de 650 euros, attribuée à l'association **PARIS SUD JUDO**, Paris asso 202533 ; dossier 2026_12793 au titre de l'année 2026.

Article 32 : Approuve la subvention d'un montant de 1 250 euros et autorise Monsieur le Maire de Paris à signer une convention annuelle, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association **PROXIMSPORT**, Paris asso 200948 ; dossier 2026_12860 au titre de l'année 2026.

Article 33 : Approuve la subvention d'un montant de 1 000 euros, attribuée à l'association **RADIO.GRAPHIE**, Paris asso 182042 ; dossier 2026_12689 au titre de l'année 2026.

Article 34 : Approuve la subvention d'un montant de 1 000 euros et autorise Monsieur le Maire de Paris à signer une convention annuelle, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association **RCP MEDIATION**, Paris asso 201645 ; dossier 2026_12881 au titre de l'année 2026.

Article 35 : Approuve la subvention d'un montant de 1 250 euros et autorise Monsieur le Maire de Paris à signer une convention annuelle, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association **SENSATIONS INCLUSIVES**, Paris asso 201022 ; dossier 2026_12864 au titre de l'année 2026.

Article 36 : Approuve la subvention d'un montant de 2 000 euros et autorise Monsieur le Maire de Paris à signer une convention annuelle, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association **SILHOUETTE**, Paris asso 3821 ; dossier 2026_12680 au titre de l'année 2026.

Article 37 : Approuve la subvention d'un montant de 1 000 euros et autorise Monsieur le Maire de Paris à signer une convention annuelle, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association **STAR SCIENCE TECHNOLOGIE ART RECHERCHE**, Paris asso 12185 ; dossier 2026_12859 au titre de l'année 2026.

Article 38 : Approuve la subvention d'un montant de 1 500 euros et autorise Monsieur le Maire de Paris à signer une convention annuelle, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association **STATION STATION**, Paris asso 202116 ; dossier 2026_12872 au titre de l'année 2026.

Article 39 : Approuve la subvention d'un montant de 2 000 euros et autorise Monsieur le Maire de Paris à signer une convention annuelle, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association **TSA France ALGERIE**, Paris asso 204837 ; dossier 2026_12550 au titre de l'année 2026.

Article 40 : Approuve la subvention d'un montant de 1 000 euros et autorise Monsieur le Maire de Paris à signer une convention annuelle, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association **UN TRAIT D'UNION**, Paris asso 205721 ; dossier 2026_12841 au titre de l'année 2026.

Article 41 : Approuve la subvention d'un montant de 1 000 euros et autorise Monsieur le Maire de Paris à signer une convention annuelle, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association **VIACTI**, Paris asso 94801 ; dossier 2026_12885 au titre de l'année 2026.

Article 42 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget de fonctionnement de l'année 2026 de la Ville de Paris et des années suivantes, sous réserve de la décision de financement.